

**EXTRAIT DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à 20 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de Montils. La réunion a eu lieu, sous la présidence de M. Victor NGUEWOUA, Maire. La convocation leur avait été adressée individuellement, le 2 avril 2026, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11, et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 13

Messieurs Victor Alain NGUEWOUA - - Philippe ROUET -Thierry DEMOULIN - Pascal PELLERIN - Laurent RULLIER
- Vincent NEAU - Olivier GRENON - Bruno DELAVAL
Mesdames - Maryse PAYET - Audrey RODHES - Marine RICHÉ - Karine SEGUIN - Sylvie SOUDAIS

Etai(en)t excusé(s) : 2

Aurélié SIMONNET (pouvoir donné à Maryse PAYET), Stéphanie LAMBESEUR GAILLARD (pouvoir à Vincent NEAU)

A été nommé(e) secrétaire de séance : Sylvie SOUDAIS

Délibération n°20260414_03

Date de la convocation	02 avril 2026
Membres en exercice	15
Membres présents	13
Nombres de votants	15

Objet : Vote affectation du résultat 2025 budget principal

En application des articles L.2311-5, R.2221-48-1, R2221-90-1, R2311-12, D.5217-12 et D5217-13 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et avant la clôture de l'exercice suivant.

Après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, le 14 avril 2026

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

☒ un excédent de fonctionnement de :	137 069€
☒ un excédent reporté de :	406 197,47€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	543 266,47€
☒ un excédent d'investissement de :	41 308,10€
☒ un déficit des restes à réaliser de :	0€
Soit un excédent de fonctionnement de :	41 308,10€

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

- ☒ un résultat en excédent de fonctionnement reporté de : 543 266,47€
- ☒ un résultat en excédent d'investissement reporté de : 41 308,10€

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

A MONTILS, le 14 avril 2026,

**Le Maire,
Victor Alain NGUEWOUA**



**Le secrétaire de séance
Sylvie SOUDAIS**